



Communiqué de presse

Luxembourg, le 14 décembre 2022

100 milliards d'euros pour l'emploi pendant la COVID: l'impact de la réaction rapide de l'UE reste à déterminer

L'instrument européen de soutien aux travailleurs et entreprises des États membres touchés par la crise (SURE) et son enveloppe de 100 milliards d'euros ont, comme le constate un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, constitué une réponse rapide au risque de licenciements massifs découlant de la pandémie de coronavirus. L'impact de SURE sur la préservation de l'emploi ne peut toutefois pas être correctement évalué du fait de la manière dont cet outil innovant a été conçu par la Commission européenne et du manque de données de bonne qualité au niveau national. La Commission devrait à présent réaliser une évaluation complète du soutien ainsi apporté en vue d'en tirer des enseignements pour de futurs instruments de crise. Cela lui permettrait également d'apprécier dans quelle mesure le risque de fraude a été réduit, sachant que tous les États membres concernés sauf un ont signalé des cas d'irrégularité et de fraude présumée.

La pandémie de COVID-19 a mis en péril des millions d'emplois en Europe. L'UE a réagi rapidement en mettant en place l'instrument SURE, qui fournit des prêts à long terme à des conditions financières avantageuses aux États membres. Ceux-ci peuvent utiliser ces fonds pour étendre des programmes de maintien de l'emploi existants (tels que des dispositifs de chômage partiel, de chômage technique et de subventions salariales) ou en créer de nouveaux, mais aussi pour financer des mesures de santé publique. Dix-neuf États membres ont adressé des demandes de prêt. Le montant déjà décaissé avoisine les 92 milliards d'euros, dont plus de la moitié en faveur de l'Italie et de l'Espagne.

«SURE a tenu compte du contexte d'urgence, et la mise à disposition rapide et efficace des fonds de l'UE a permis d'atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les travailleurs et les entreprises», a déclaré Iliana Ivanova, la Membre de la Cour responsable de l'audit. «Cependant, son incidence globale sur le terrain n'est pas encore établie. Bien que certains éléments indiquent que l'instrument a répondu aux attentes, nous manquons de données vérifiées pour pouvoir évaluer le nombre d'emplois réellement sauvés.»

À compter de la déclaration de la pandémie, il n'a fallu que sept mois à la Commission pour verser les fonds SURE aux États membres, ce qui est plus rapide que dans le cadre de procédures de financement ordinaires. Mais bien que certains chiffres fassent état de millions de travailleurs ayant bénéficié d'une aide de SURE au plus fort de la crise, il n'est en réalité pas possible d'évaluer

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

pleinement la contribution de cet instrument à l'atténuation des risques de chômage. Cela s'explique notamment par le fait que son impact ne peut être dissocié de celui des dispositifs de soutien nationaux.

Les règles innovantes établies par l'UE pour SURE laissent aux États membres une grande liberté quant à la manière d'utiliser les fonds. Par ailleurs, elles n'imposent pas à la Commission européenne d'évaluer si les systèmes de contrôle des États membres sont suffisamment solides. Dès lors, les mesures prises en réaction aux crises, telles que les dispositifs de maintien de l'emploi, sont, selon les auditeurs, sujettes aux utilisations abusives. Dans le cas de SURE, 18 des 19 États membres ont détecté des cas d'irrégularité ou de fraude et mené une enquête, qui a donné lieu au recouvrement de fonds ayant fait l'objet d'une utilisation abusive dans 13 d'entre eux. La Commission n'a quant à elle ouvert aucune enquête, au motif que cette responsabilité incombe aux États membres. Si une utilisation abusive est découverte, le fait que les pays doivent rembourser les prêts limite le risque financier pour le budget de l'UE. La réputation de l'Union risque néanmoins d'être entachée si les mesures financées par son budget sont perçues comme exposées au risque de fraude.

La Commission a estimé que, grâce à la notation de crédit AAA de l'UE, les États membres qui ont eu recours à SURE ont économisé 8,5 milliards d'euros en paiements d'intérêts. L'Italie, l'Espagne, la Roumanie, la Pologne et la Grèce représentent à eux seuls 86 % du total des économies estimées.

Informations générales

SURE est un instrument temporaire qui doit expirer cette année. Pour financer les prêts, la Commission réalise des emprunts sur les marchés des capitaux en émettant des obligations. C'est la première fois qu'elle émettait des obligations sociales, qui doivent avoir des effets positifs sur le plan social. Les 27 États membres de l'UE garantissent conjointement 25 % du montant total des prêts SURE, ce qui constitue un coussin de sécurité en cas de défaillance d'un pays; les 75 % restants sont garantis par le budget de l'UE. La Commission estime que SURE a permis de soutenir environ 31,5 millions de personnes et 2,5 millions d'entreprises en 2020, et que 9 millions de personnes ont bénéficié de dispositifs de maintien de l'emploi financés par cet instrument en 2021.

Le rapport spécial 28/2022 «Instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE): SURE a contribué à préserver l'emploi durant la crise de la COVID-19, mais son incidence globale reste à établir» est disponible sur le [site internet de la Cour des comptes européenne](#).

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Damijan Fišer: damijan.fiser@eca.europa.eu – M: (+352) 621 552 224
- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu – M: (+352) 691 553 547
- Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu – M: (+352) 691 551 502